

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE BLAINVILLE

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Blainville, tenue à huis clos le **16 février 2021** à **18 h 30** par conférence téléphonique, à laquelle sont présents : le maire, M. Richard Perreault, M<sup>mes</sup> Liza Poulin, Nicole Ruel, Michèle Murray et Marie-Claude Collin, MM. Stéphane Dufour, Serge Paquette, Guy Frigon, Jean-François Pinard, Patrick Marineau et Stéphane Bertrand, conseillers.

Assistent également à l'assemblée, Michel Lacasse, directeur général, Patrick Toupin, directeur général adjoint, Normand Dupont, directeur général adjoint et Patrick St-Amour, directeur des Services juridiques et greffier.

À 18 h 30, Monsieur le maire ouvre et préside la séance.

## **MOT DU MAIRE**

## **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

**RÉSOLUTION...**  
**2021-02-044**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est proposé par Madame Liza Poulin et appuyé par Monsieur Guy Frigon que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2021-02-045**

**APPROBATION – PROCÈS-VERBAL**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JANVIER 2021**

---

Il est proposé par Monsieur Guy Frigon et appuyé par Madame Liza Poulin que le procès-verbal de la séance ordinaire du **19 janvier 2021** soit approuvé par ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2021-02-046**

**APPROBATION – PROCÈS-VERBAL**  
**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 FÉVRIER 2021**

---

Il est proposé par Monsieur Guy Frigon et appuyé par Madame Liza Poulin que le procès-verbal de la séance extraordinaire du **9 février 2021** soit approuvé par ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-02-047

DEMANDE DE DÉMOLITION 2021-00010  
56, RUE BRUCHÉSI

---

**ATTENDU** les dispositions des *Règlements d'urbanisme* concernant la démolition d'immeuble;

**ATTENDU QUE** la démolition permettra la construction de deux habitations unifamiliales isolées;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Madame Liza Poulin que soit autorisée la démolition de l'habitation unifamiliale isolée située au 56, rue Bruchési.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-02-048

DEMANDE DE DÉMOLITION 2021-00012  
77, RUE DUBREUIL

---

**ATTENDU** les dispositions des *Règlements d'urbanisme* concernant la démolition d'immeuble;

**ATTENDU QUE** la démolition permettra la construction de deux habitations unifamiliales isolées.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Madame Liza Poulin que soit autorisée la démolition de l'habitation unifamiliale isolée située au 77, rue Dubreuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-02-049

DÉROGATION MINEURE  
DEMANDE 2021-00007  
HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE EXISTANTE  
(MARGE LATÉRALE ET MARGES LATÉRALES TOTALES)  
48, RUE DE LA LORRAINE  
LOT 2 271 586

---

**ATTENDU** les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

**ATTENDU** la recommandation **21-01-06.2** du 26 janvier 2021 du Comité consultatif d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et appuyé par Monsieur Guy Frigon qu'il soit accordé au lot **2 271 586** du Cadastre du Québec (*48, rue de la Lorraine*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour le bâtiment principal, une marge latérale droite de 1,05 mètre et des marges latérales totales de 4,27 mètres**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-319 du *Règlement 1418 de zonage*, une marge latérale minimale de 2 mètres et des marges latérales totales minimales de 6 mètres sont prescrites.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

**QUESTIONS, COMMENTAIRES FORMULÉS PAR ÉCRIT PAR LE PUBLIC SUR LA DÉROGATION MINEURE**

***Aucune intervention du public.***

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-02-050

DÉROGATION MINEURE  
DEMANDE 2021-00008  
HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE EXISTANTE  
(MARGE LATÉRALE)  
33, RUE DES LOTUS  
LOT 1 908 446

---

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **21-01-06.1** du 26 janvier 2021 du Comité consultatif d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Guy Frigon qu'il soit accordé au lot **1 908 446** du Cadastre du Québec (*33, rue des Lotus*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour le bâtiment principal, une marge latérale droite de 2,75 mètres**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-515 du Règlement 1418 de zonage, une marge latérale minimale de 3 mètres est prescrite.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

**QUESTIONS, COMMENTAIRES FORMULÉS PAR ÉCRIT PAR LE PUBLIC SUR LA DÉROGATION MINEURE**

***Aucune intervention du public.***

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-02-051

DÉROGATION MINEURE  
DEMANDE 2021-00009  
STRUCTURE DE DEUX ENSEIGNES AFFICHANT  
LE MENU D'UN SERVICE À L'AUTO (TIM HORTONS)  
1135, BOULEVARD CURÉ-LABELLE  
LOT 2 657 247

---

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **21-01-06.3** du 26 janvier 2021 du Comité consultatif d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand qu'il soit accordé au lot **2 657 247** du Cadastre du Québec (*1135, boulevard Curé-Labelle*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE l'installation de deux (2) enseignes affichant le menu d'un service à l'auto sur socle**, alors qu'au Règlement 1418 de zonage, ce type d'enseigne doit être installé sur poteau.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

**QUESTIONS, COMMENTAIRES FORMULÉS PAR ÉCRIT PAR LE PUBLIC SUR LA DÉROGATION MINEURE**

***Aucune intervention du public.***

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-02-052

**NOMINATION DE MEMBRES  
AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

**ATTENDU QUE** l'article 7 du *Règlement 1421 constituant le Comité consultatif d'urbanisme* prévoit la nomination de résidents de la municipalité au sein du Comité, pour des mandats de deux (2) ans chacun;

**ATTENDU QUE** le mandat de certains membres doit être renouvelé.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Liza Poulin et appuyé par Monsieur Patrick Marineau de renouveler le mandat de **Madame Denise Rochon et de Messieurs Denis Chabot et Jean-Pierre Genest** comme membres du *Comité consultatif d'urbanisme* pour une période de deux (2) ans, soit du **1<sup>er</sup> mars 2021 au 28 février 2023**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-02-053

**OPÉRATION CADASTRALE  
DEMANDE 2020-00032  
LOTS PROJETÉS 6 396 642 ET 6 396 643  
16-18, 46<sup>e</sup> AVENUE OUEST  
CESSION DE TERRAIN / VERSEMENT D'UNE  
SOMME D'ARGENT POUR FINS DE PARCS,  
TERRAINS DE JEUX OU ESPACES NATURELS**

---

**ATTENDU QU'**une demande de lotissement visant la création des lots **6 396 642 et 6 396 643** du Cadastre du Québec a été déposée;

**ATTENDU QUE** le *Règlement 1419 de lotissement* prévoit, comme condition d'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale, la cession d'un terrain d'une superficie équivalente à 10 % de la superficie totale du site faisant l'objet de l'opération cadastrale ou le versement d'une somme d'argent équivalente à 10 % de la valeur dudit site pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels ou une combinaison des deux (2);

**ATTENDU QUE** la superficie totale des lots mis en valeur par l'opération cadastrale projetée équivaut à 822,4 mètres carrés.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Monsieur Guy Frigon que soit exigé comme condition d'approbation du *Plan de lotissement* visant la création des lots **6 396 642 et 6 396 643** du Cadastre du Québec préparé par Jean Blondin, arpenteur-géomètre, daté du 23 septembre 2020, minute 41 232, dossier 4015, le versement d'une somme d'argent équivalente à 10 % de la valeur marchande desdits lots, le tout conformément aux dispositions du *Règlement 1419 de lotissement*.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à déposer le montant de la contribution au poste budgétaire *05-810-10-000 (Fonds des parcs)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-02-054

**OPÉRATION CADASTRALE  
DEMANDE 2020-00036  
LOTS PROJETÉS 6 406 507 À 6 406 510  
BOULEVARD DE CHAMBÉRY  
CESSION DE TERRAIN / VERSEMENT D'UNE  
SOMME D'ARGENT POUR FINS DE PARCS,  
TERRAINS DE JEUX OU ESPACES NATURELS**

---

**ATTENDU QU'**une demande de lotissement visant la création des lots **6 406 507 à 6 406 510** du Cadastre du Québec a été déposée;

**ATTENDU QUE** le *Règlement 1419 de lotissement* prévoit, comme condition d'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale, la cession d'un terrain d'une superficie équivalente à 10 % de la superficie totale du site faisant l'objet de l'opération cadastrale ou le versement d'une somme d'argent équivalente à 10 % de la valeur dudit site pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels ou une combinaison des deux (2);

**ATTENDU QUE** la superficie totale des lots concernés par l'opération cadastrale projetée équivaut à 52 025,03 mètres carrés;

**ATTENDU QUE** la superficie des lots **6 406 507** et **6 406 508** mis en valeur par l'opération cadastrale projetée équivaut à 5 641,2 mètres carrés;

**ATTENDU QUE** le lot **6 406 510**, à céder, a une superficie de 564,1 mètres carrés, soit l'équivalent de 10 % de la superficie totale des lots mis en valeur.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Madame Liza Poulin que soit exigé comme condition d'approbation du *Plan de lotissement* visant la création des lots **6 406 507 à 6 406 510** du Cadastre du Québec préparé par Normand Fournier, arpenteur-géomètre, daté du 11 novembre 2020, minute 27226, dossier 24967, la cession à la Ville du lot **6 406 510** du Cadastre du Québec, le tout conformément aux dispositions du *Règlement 1419 de lotissement*.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer l'acte de cession à la Ville du lot 6 406 510 du Cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2021-02-055**

**OPÉRATION CADASTRALE**  
**DEMANDE 2021-00001**  
**LOTS PROJETÉS 6 410 227 ET 6 410 228**  
**54-56, RUE BRUCHÉSI**  
**CESSION DE TERRAIN / VERSEMENT D'UNE**  
**SOMME D'ARGENT POUR FINS DE PARCS,**  
**TERRAINS DE JEUX OU ESPACES NATURELS**

**ATTENDU QU'**une demande de lotissement visant la création des lots **6 410 227 et 6 410 228** du Cadastre du Québec a été déposée;

**ATTENDU QUE** le *Règlement 1419 de lotissement* prévoit, comme condition d'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale, la cession d'un terrain d'une superficie équivalente à 10 % de la superficie totale du site faisant l'objet de l'opération cadastrale ou le versement d'une somme d'argent équivalente à 10 % de la valeur dudit site pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels ou une combinaison des deux (2);

**ATTENDU QUE** la superficie totale des lots mis en valeur par l'opération cadastrale projetée équivaut à 924,9 mètres carrés.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Madame Liza Poulin que soit exigé comme condition d'approbation du *Plan de lotissement* visant la création des lots **6 410 227 et 6 410 228** du Cadastre du Québec préparé par Alain Sansoucy, arpenteur-géomètre, daté du 21 décembre 2020, minute 38 656, dossier 82181-B10rpl, le versement d'une somme d'argent équivalente à 10 % de la valeur marchande desdits lots, le tout conformément aux dispositions du *Règlement 1419 de lotissement*.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à déposer le montant de la contribution au poste budgétaire *05-810-10-000 (Fonds des parcs)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2021-02-056**

**OPÉRATION CADASTRALE**  
**DEMANDE 2021-00002**  
**LOTS PROJETÉS 6 410 229 ET 6 410 230**  
**77-79, RUE DUBREUIL**  
**CESSION DE TERRAIN / VERSEMENT D'UNE**  
**SOMME D'ARGENT POUR FINS DE PARCS,**  
**TERRAINS DE JEUX OU ESPACES NATURELS**

---

**ATTENDU QU'**une demande de lotissement visant la création des lots **6 410 229 et 6 410 230** du Cadastre du Québec a été déposée;

**ATTENDU QUE** le *Règlement 1419 de lotissement* prévoit, comme condition d'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale, la cession d'un terrain d'une superficie équivalente à 10 % de la superficie totale du site faisant l'objet de l'opération cadastrale ou le versement d'une somme d'argent équivalente à 10 % de la valeur dudit site pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels ou une combinaison des deux (2);

**ATTENDU QUE** la superficie totale des lots mis en valeur par l'opération cadastrale projetée équivaut à 931,6 mètres carrés.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Madame Liza Poulin que soit exigé comme condition d'approbation du *Plan de lotissement* visant la création des lots **6 410 229 et 6 410 230** du Cadastre du Québec préparé par Alain Sansoucy, arpenteur-géomètre, daté du 21 décembre 2020, minute 38 657, dossier 82181-B13rpl, le versement d'une somme d'argent équivalente à 10 % de la valeur marchande desdits lots, le tout conformément aux dispositions du *Règlement 1419 de lotissement*.

**QUE** la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à déposer le montant de la contribution au poste budgétaire *05-810-10-000 (Fonds des parcs)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2021-02-057**

**OPÉRATION CADASTRALE**  
**DEMANDE 2021-00003**  
**LOTS PROJETÉS 6 413 377, 6 413 378 ET 6 422 708**  
**BOULEVARD DE CHAMBÉRY**  
**CESSION DE TERRAIN / VERSEMENT D'UNE**  
**SOMME D'ARGENT POUR FINS DE PARCS,**  
**TERRAINS DE JEUX OU ESPACES NATURELS**

---

**ATTENDU QU'**une demande de lotissement visant la création des lots **6 413 377, 6 413 378 et 6 422 708** du Cadastre du Québec a été déposée;

**ATTENDU QUE** le *Règlement 1419 de lotissement* prévoit, comme condition d'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale, la cession d'un terrain d'une superficie équivalente à 10 % de la superficie totale du site faisant l'objet de l'opération cadastrale ou le versement d'une somme d'argent équivalente à 10 % de la valeur dudit site pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels ou une combinaison des deux (2);

**ATTENDU QUE** la superficie totale des lots concernés par l'opération cadastrale projetée équivaut à 61 851,2 mètres carrés;

**ATTENDU QUE** la superficie du lot **6 413 377** mis en valeur par l'opération cadastrale projetée équivaut à 29 004,9 mètres carrés;

**ATTENDU QUE** le lot **6 422 708**, à céder, a une superficie de 2 900,5 mètres carrés, soit l'équivalent de 10 % de la superficie totale du lot mis en valeur.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Madame Liza Poulin que soit exigé comme condition d'approbation du *Plan de lotissement* visant la création des lots **6 413 377, 6 413 378 et 6 422 708** du Cadastre du Québec préparé par Gaétan Lareau, arpenteur-géomètre, daté du 15 décembre 2020, minute 19 293, dossier 3992-16593R2, la cession à la Ville du lot **6 422 708** du Cadastre du Québec, le tout conformément aux dispositions du *Règlement 1419 de lotissement*.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer l'acte de cession à la Ville du lot 6 422 708 du Cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-02-058

**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION  
ARCHITECTURALE 2020-00202, 2020-00192, 2020-00204, 2021-00005,  
2021-00004, 2020-00197, 2020-00198,  
2021-00006 et 2020-00201**

**ATTENDU** les recommandations du 26 janvier 2021 du Comité consultatif d'urbanisme touchant les projets suivants :

- PIIA – 2020-00202**                      **65, rue de Macornet**  
**Nouvelle construction - Habitation unifamiliale isolée**  
Recommandation **C.C.U. 21-01-05.1** et plans (**Annexe A**)
- PIIA – 2020-00192**                      **8, rue du Montlevin**  
**Nouvelle construction - Habitation unifamiliale isolée**  
Recommandation **C.C.U. 21-01-05.2** et plans (**Annexe B**)
- PIIA – 2020-00204**                      **19, 63<sup>e</sup> Avenue Ouest**  
**Nouvelle construction - Habitation unifamiliale isolée**  
Recommandation **C.C.U. 21-01-05.3** et plans (**Annexe C**)
- PIIA – 2021-00005**                      **1118, boulevard Curé-Labelle**  
**LE SALON OSEKA**  
**Enseignes détachée et murale**  
Recommandation **C.C.U. 21-01-05.4** et plans (**Annexe D**)
- PIIA – 2021-00004**                      **1135, boulevard Curé-Labelle**  
**TIM HORTONS**  
**Enseignes pour le menu d'un service à l'auto**  
Recommandation **C.C.U. 21-01-05.5** et plans (**Annexe E**)
- PIIA – 2020-00197**                      **905, boulevard Michèle-Bohec**  
**AMYOT GÉLINAS**  
**Enseignes murales**  
Recommandation **C.C.U. 21-01-05.6** et plans (**Annexe F**)
- PIIA – 2020-00198**                      **305, boulevard de la Seigneurie Ouest**  
**BANQUE NATIONALE**  
**Enseigne détachée**  
Recommandation **C.C.U. 21-01-05.7** et plans (**Annexe G**)
- PIIA – 2021-00006**                      **400, boulevard de la Seigneurie Ouest**  
**MARCHÉ EXPRESS**  
**Enseignes détachée et murale**  
Recommandation **C.C.U. 21-01-05.8** et plans (**Annexe H**)
- PIIA – 2020-00201**                      **330, rue Legault**  
**VORTEX**  
**Enseigne murale**  
Recommandation **C.C.U. 21-01-05.9** et plans (**Annexe I**)

**ATTENDU QUE** ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au *Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Madame Liza Poulin d'**APPROUVER** les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets **2020-00202, 2020-00192, 2020-00204, 2021-00005, 2021-00004, 2020-00197, 2020-00198, 2021-00006 et 2020-00201** sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, lesquels plans sont joints à la présente résolution comme **Annexes « A à I »** pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2021-02-059**

**DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL**  
**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**  
**DU 26 JANVIER 2021**

---

Il est proposé par Madame Liza Poulin et appuyé par Monsieur Patrick Marineau de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de la réunion du **25 janvier 2021** du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2021-02-060**

**APPROBATION – SECOND PROJET**  
**DE RÈGLEMENT 1418-153 P2**

---

**ATTENDU QU'**en date du 19 janvier 2021, le conseil municipal adoptait le *Premier projet de règlement 1418-153 P1*;

**ATTENDU QUE** les dispositions des articles 2 à 5 de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

**ATTENDU QU'**une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours a été tenue.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Patrick Marineau que le *Second projet de règlement 1418-153 P2 modifiant le Règlement 1418 de zonage* soit approuvé par ce conseil.

**QUE** ce second projet soit présenté aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire et qu'un résumé des objets du projet et des étapes à suivre pour faire une demande soit disponible au bureau du greffier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2021-02-061**

**APPROBATION – SECOND PROJET**  
**DE RÈGLEMENT 1418-154 P2**

---

**ATTENDU QU'**en date du 19 janvier 2021, le conseil municipal adoptait le *Premier projet de règlement 1418-154 P1*;

**ATTENDU QUE** les dispositions des articles 2 et 3 de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

**ATTENDU QU'**une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours a été tenue.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Madame Liza Poulin que le *Second projet de règlement 1418-154 P2 modifiant le Règlement 1418 de zonage* soit approuvé par ce conseil.

**QUE** ce second projet soit présenté aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire et qu'un résumé des objets du projet et des étapes à suivre pour faire une demande soit disponible au bureau du greffier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



RÉSOLUTION...  
2021-02-062

AUTORISATION DE SIGNATURE  
CONVENTION COLLECTIVE  
ENTRE LA VILLE DE BLAINVILLE  
ET L'ASSOCIATION DES POLICIERS  
ET POLICIÈRES DE BLAINVILLE  
ANNÉES 2020-2024

---

**ATTENDU QUE** la convention collective entre la Ville de Blainville et l'*Association des policiers et policières de Blainville* est échue depuis le 31 décembre 2019;

**ATTENDU QUE** plusieurs séances de négociation ont eu lieu de septembre 2019 à janvier 2021, menant à une entente de principe le 28 janvier 2021.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Madame Michèle Murray d'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville, la convention collective entre la Ville de Blainville et l'**ASSOCIATION DES POLICIERS ET POLICIÈRES DE BLAINVILLE** pour les années 2020 à 2024 inclusivement, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-02-063

AUTORISATION DE SIGNATURE  
LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT  
CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (S.C.F.P.)  
SECTION LOCALE 2301- COLS BLEUS

---

**ATTENDU** le projet de lettre d'entente **2021-01-14** concernant la modification des horaires de travail des trois postes de concierge du Centre Récréoaquatique à la convention collective du **Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2301 – Cols bleus**.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et appuyé par Monsieur Serge Paquette d'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente **2021-01-14** avec le **Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2301 – Cols bleus**, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-02-064

AUTORISATION DE SIGNATURE  
LETTRE D'ENTENTE EN LIEN AVEC UNE REQUÊTE EN  
ACCREDITATION DE POSTES-CADRES PAR LE SYNDICAT  
CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (S.C.F.P.), SECTION  
LOCALE 2229, COLS BLANCS

---

**ATTENDU** le projet de lettre d'entente **2021-01-15** concernant la modification de certains articles de la convention collective du **Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2229, cols blancs** relativement à une entente prise entre les parties en lien avec la requête en accréditation visant l'article 39 du *Code du travail*.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Liza Poulin et appuyé par Monsieur Guy Frigon d'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente **2021-01-15** avec le **Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2229, cols blancs**, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2021-02-065**

**CONFIRMATION DE QUATRE (4) EMBAUCHES  
AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET  
AU SERVICE DES LOISIRS, CULTURE, BIBLIOTHÈQUE  
ET VIE COMMUNAUTAIRE**

---

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Madame Marie-Claude Collin de confirmer l'embauche de **M. Sylvain Turcot** au poste permanent d'« *Opérateur concierge* », rétroactivement au 17 janvier 2021, et des personnes suivantes aux postes permanents de « *Concierge* », rétroactivement au 14 février 2021: **M. Alain Soucy, M. Pierre-Luc Faubert et M. David Shield**.

Tous ces postes sont accrédités par le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2301, cols bleus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2021-02-066**

**CONFIRMATION D'EMBAUCHE  
CHEF DE DIVISION  
PLANIFICATION ET RÉGLEMENTATION  
SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT  
DURABLE DU TERRITOIRE**

---

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand de confirmer l'embauche de **M<sup>me</sup> Véronic Villeneuve** au poste-cadre permanent de « *Chef de division – planification et réglementation* » au Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire, rétroactivement au 15 février 2021, et ce, conditionnellement à la réussite des tests psychométriques et de la période de probation de six (6) mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2021-02-067**

**CONFIRMATION D'EMBAUCHE  
RESPONSABLE EN LOISIR – LA ZONE  
SERVICE DES LOISIRS, CULTURE, BIBLIOTHÈQUE  
ET VIE COMMUNAUTAIRE**

---

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Madame Nicole Ruel de confirmer l'embauche de **M<sup>me</sup> Myriam Karim Ouellet** au poste permanent de « *Responsable en loisir – La Zone* » au Service des loisirs, culture, bibliothèque et vie communautaire, rétroactivement au 15 février 2021, et ce, conditionnellement à la réussite des tests médicaux et de sa période de probation. Ce poste est accrédité par le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2229, cols blancs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2021-02-068**

**DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER AU FONDS MUNICIPAL  
D'ACTION JURIDIQUE (FMAQ)**

---

**ATTENDU QUE** deux griefs ont été déposés par le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2229, cols blancs et section locale 2301, cols bleus, relativement à la décision de la Ville de Blainville de procéder à des mises à pied d'employés dans le contexte de la pandémie de COVID-19 au printemps 2020, jugeant que les salariés étaient protégés par la clause de sécurité d'emploi;

**ATTENDU QU'**en date du 27 novembre 2020, l'arbitre a rejeté les griefs pour les raisons suivantes :

- La pandémie n'entre pas sous l'égide de la clause de sécurité d'emploi;
- La pandémie représentait un cas de force majeure;
- Une clause de sécurité d'emploi doit être interprétée restrictivement, en raison de la limitation résultant de son application au niveau du droit de gérance de l'employeur.

**ATTENDU QUE** cette décision a apporté des clarifications importantes, voire essentielles, aux mises à pied ayant été effectuées en raison de la pandémie, et ce, dans toutes les municipalités du Québec;

**ATTENDU QUE** les syndicats ont intenté un pourvoi en contrôle judiciaire et que ces nouvelles démarches vont entraîner des frais juridiques importants;

**ATTENDU QUE** l'issue du pourvoi en contrôle judiciaire présente un enjeu et de l'intérêt pour l'ensemble des municipalités du Québec.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Guy Frigon et appuyé par Madame Liza Poulin que la Ville de Blainville dépose une demande de soutien financier auprès du **Fonds municipal d'action juridique (FMAQ) de l'Union des municipalités du Québec (UMQ)** dans le cadre du pourvoi en contrôle judiciaire intenté par le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2229, cols blancs et section locale 2301, cols bleus, dossier 500-17-114910-204 de la Cour supérieure du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2021-02-069**

**DÉPÔT – RAPPORT D'EMBAUCHES  
ET LISTE DES EMPLOYÉS POUR LESQUELS  
UNE FIN D'EMPLOI EST RECOMMANDÉE POUR LA PÉRIODE DU 16  
DÉCEMBRE 2020 AU 15 JANVIER 2021**

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et appuyé par Madame Marie-Claude Collin de prendre acte du dépôt du **Rapport des embauches** en vertu du *Règlement 1550 déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser l'engagement de personnel* pour la période du **16 décembre 2020 au 15 janvier 2021** et d'ordonner la fin d'emploi des employés apparaissant à la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2021-02-070**

**MODIFICATION AUX STRUCTURES  
DES SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS ET  
DES LOISIRS, CULTURE, BIBLIOTHÈQUE  
ET VIE COMMUNAUTAIRE**

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et appuyé par Monsieur Serge Paquette d'accepter les modifications suivantes aux structures du **Service des travaux publics** et du **Service des loisirs, culture, bibliothèque et vie communautaire** à compter du 14 février 2021 et d'approuver les nouveaux organigrammes, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante :

- **Transfert** des trois postes de concierge du Centre récréoaquatique au Service des loisirs, culture, bibliothèque et vie communautaire, lesquels relèveront du Chef de section du Centre récréoaquatique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2021-02-071**

**ACCEPTATION DE SOUMISSION  
DOSSIER SA2020-117  
TRAVAUX DE PROTECTION CONTRE LA CORROSION  
ANNÉES 2021-2022**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Madame Marie-Claude Collin d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **9191-8375 QUÉBEC INC. (AQUA DUC)** pour les travaux de protection contre la corrosion pour les années 2021 et 2022 au montant total de **64 412,45 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.413.00.527.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-02-072

ACCEPTATION DE SOUMISSION  
DOSSIER SA2020-119 P  
ENTRETIEN ARBORICOLE  
1<sup>ER</sup> MARS 2021 AU 31 DÉCEMBRE 2022

---

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Patrick Marineau d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **9125-1991 QUÉBEC INC. (SERVICES D'ARBRES NATURE)** pour l'entretien arboricole, pour la période du 1er mars 2021 au 31 décembre 2022, au montant total de **153 784,81 \$ taxes incluses**, avec possibilité de renouvellement de trois (3) ans, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.746.00.541.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-02-073

ACCEPTATION DE SOUMISSION  
DOSSIER SA2021-006  
INSTALLATION D'UNE FIBRE OPTIQUE ET  
D'UN RÉSEAU DE CÂBLAGE STRUCTURÉ  
POUR LES NOUVEAUX ATELIERS MUNICIPAUX

---

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Madame Marie-Claude Collin d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **SAIS INTERCONNEXIONS INC.** pour l'installation d'une fibre optique pour la liaison entre les Ateliers municipaux et l'Écocentre et pour l'installation d'un réseau de câblage structuré pour les nouveaux ateliers municipaux, incluant toutes les composantes pour son utilisation, au montant total de **50 883,25 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1616.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-02-074

ACCEPTATION DE SOUMISSION  
DOSSIER SA2021-011  
INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE CONTRÔLE  
DES ACCÈS AU NOUVEAU BÂTIMENT  
DES ATELIERS MUNICIPAUX

---

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Madame Marie-Claude Collin d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **9227-3242 QUÉBEC INC. (MAS TECHNOLOGIES)** pour la fourniture et l'installation d'un système de contrôle des accès au nouveau bâtiment des Ateliers municipaux, au montant de **57 078,51 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1570.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-02-075

ACCEPTATION DE SOUMISSION  
DOSSIER SA2021-019  
ACHAT DE COMMUTATEURS ET  
D'ÉQUIPEMENTS RÉSEAUTIQUES  
DE MARQUE CISCO

---

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Madame Marie-Claude Collin d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **ITI INC. (INFORMATIQUE PROCONTACT)** pour la fourniture de commutateurs et d'équipements réseautiques de marque Cisco, incluant l'entretien et le support pour une période de trois ans, au montant total de **64 900,28 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à emprunter cette somme à même le fonds de roulement pour une période de *soixante (60) mois*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2021-02-076**

**ACCEPTATION DE SOUMISSION**  
**DOSSIER SG2021-001 P**  
**RÉFECTION DE CHAUSSÉE**  
**ANNÉE 2021**

---

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Madame Marie-Claude Collin d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **PAVAGES MULTIPRO INC.** pour le projet de réfection de chaussée pour l'année 2021 au montant total de **2 312 535,41 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1625.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2021-02-077**

**ACCEPTATION DE SOUMISSION**  
**DOSSIER SG2021-013 P**  
**RUE LEGAULT**  
**PAVAGE COMPLÉMENTAIRE ET BORDURES**

---

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Madame Marie-Claude Collin d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **PAVAGE DES MOULINS INC.** pour les travaux de pavage complémentaire et bordures sur la rue Legault, au montant total de **386 568,95 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1546.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2021-02-078**

**ACCEPTATION DE SOUMISSION**  
**DOSSIER SG2021-014 P**  
**MESURES DE MODÉRATION DE VITESSE**  
**(DIVERS SITES)**

---

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Madame Michèle Murray d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **RÉHABILITATION DU O INC.** pour le projet d'implantation de mesures de modération de la vitesse sur divers sites, au montant total de **329 000 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1609.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2021-02-079**

**ACCEPTATION DE SOUMISSION**  
**DOSSIER SG2021-015 P**  
**ROUTE VERTE**  
**RÉFECTION DE LA PISTE CYCLABLE**

---

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et appuyé par Monsieur Serge Paquette d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.** pour les travaux de réfection de la piste cyclable - Route verte, au montant de **149 726,19 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1625.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2021-02-080**

**APPROBATION – RÈGLEMENT 1418-152**

---

**ATTENDU QU'**en date du 10 novembre 2020 le conseil municipal adoptait le *Premier projet de règlement 1418-152 P1*;

**ATTENDU QUE** les dispositions de l'article 2 de ce règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

**ATTENDU QU'**une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours a été tenue sur le *Premier projet de règlement 1418-152 P1*;

**ATTENDU QU'**en date du 8 décembre 2020, le conseil municipal adoptait le *Second projet de règlement 1418-152 P2*;

**ATTENDU QU'**aucune demande valide n'a été reçue à l'égard du *Second projet de règlement 1418-152 P2*;

**ATTENDU QUE** les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Guy Frigon et appuyé par Monsieur Patrick Marineau que le *Règlement 1418-152 modifiant le Règlement 1418 de zonage* soit approuvé par ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2021-02-081**

**APPUI - RECENSEMENT DE LA POPULATION DE 2021**

---

**ATTENDU QUE** Statistique Canada effectuera le Recensement de la population en mai 2021;

**ATTENDU QUE** la Ville de Blainville appuie le Recensement parce que les données issues du recensement sont importantes pour sa collectivité et sont essentielles pour la planification des services relevant de sa compétence;

**ATTENDU QUE** des données du recensement exactes et complètes soutiennent des programmes et des services qui profitent à notre collectivité;

**ATTENDU QUE** la *Loi sur la statistique* exige que les renseignements personnels issus des questionnaires du Recensement demeurent strictement confidentiels.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Guy Frigon et appuyé par Madame Liza Poulin d'appuyer le Recensement de 2021 et d'encourager tous les résidents à remplir leur questionnaire du recensement en ligne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2021-02-082**

**DÉCLARATION D'ENGAGEMENT  
LA DÉMOCRATIE DANS LE RESPECT,  
PAR RESPECT POUR LA DÉMOCRATIE**

---

**ATTENDU** la campagne nationale ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie » lancée par l'**UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)**, le 18 janvier dernier, quant à l'intimidation envers les élu·es et élus municipaux et la dégradation du climat politique dans de nombreuses municipalités;

**ATTENDU QU'**en prévision du scrutin municipal de novembre prochain, la campagne de l'**UMQ** a pour objectif de donner le goût aux gens de se présenter en politique et de s'investir dans la sphère publique, en passant par la valorisation de la démocratie municipale et la consolidation du lien de confiance qui unit les citoyennes et citoyens à leurs institutions démocratiques.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Liza Poulin et appuyé par Monsieur Guy Frigon d'adopter la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie » lancée par l'**UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2021-02-083**

**OCTROI DE SUBVENTIONS  
ET AIDES FINANCIÈRES**

---

**ATTENDU** la Politique municipale d'aide et de support financier actuellement en vigueur à la municipalité;

**ATTENDU QUE** des sommes sont disponibles à même le budget afin de soutenir financièrement des organismes, partenaires, ou citoyens dans la réalisation de projets, ainsi qu'au Fonds de l'excellence.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Guy Frigon et appuyé par Madame Liza Poulin d'autoriser ou d'entériner le versement des subventions et autres formes d'aides financières apparaissant aux deux (2) listes jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier les dépenses à même le poste budgétaire 02-110-00-693 et 02-110-00-972.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2021-02-084**

**PISTE CYCLABLE  
MONT-LAURIER/MONTRÉAL**

---

**ATTENDU** les réflexions entourant le projet de la piste cyclable Mont-Laurier/Montréal;

**ATTENDU QU'**une table de concertation ad hoc est composée des partenaires suivants : la Corporation du P'tit Train du nord, Vélo Québec, la CMM, le MAMH, les villes de Blainville, Rosemère, Sainte-Thérèse, Laval et la MRC de Thérèse-De Blainville;

**ATTENDU** la résolution **2019-08-144** du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville par laquelle cette dernière se dit favorable à la mise sur pied d'un comité stratégique ayant pour mandat de se pencher sur le projet cyclable reliant Mont-Laurier à Montréal;

**ATTENDU QUE** par sa résolution **2020-09-154**, qui amende la résolution **2019-08-144**, le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville invite la CMM à analyser la possibilité d'intégrer le Tracé 1 « préliminaire et suggéré » dans son Réseau vélo métropolitain, lequel est avantageux par sa longueur de 9,1 km, soit la moitié du tracé actuel, par le fait qu'il comporte 10 virages, soit 25 virages de moins que le tracé actuel, et parce qu'il ne croise la route 117 qu'une seule fois;

**ATTENDU QUE** la MRC de Thérèse-De Blainville compte sur l'appui de ses villes constituantes, des villes de Laval et de Montréal, de la Corporation du P'tit Train du Nord, de Vélo Québec, de la Table des préfets et élus de la Couronne Nord, auprès de la CMM;

**ATTENDU QUE** les membres du comité ad hoc, lors de la dernière rencontre tenue le 17 décembre 2020, proposent que la MRC de Thérèse-De Blainville pilote le projet et fasse réaliser une étude de faisabilité en priorisant d'abord le Tracé 1 :

- **Tracé 1** : Suit l'emprise de la voie ferrée entre les gares de Sainte-Rose et Sainte-Thérèse en passant par Rosemère, puis emprunte les rues Turgeon, Dubois, Saint-Joseph, de l'Église, Saint-Charles, Saint-Louis et le chemin de la Côte-Saint-Louis jusqu'à l'emprise de la voie ferrée (piste cyclable du P'tit Train du Nord).

et, alternativement, les tracés 2A et 2B :

- **Tracé 2A** Suit l'emprise de la voie ferrée entre la Gare de Sainte-Rose et l'extrémité nord du tunnel passant sous l'autoroute 640, puis emprunte la passerelle permettant de franchir la rivière aux Chiens immédiatement après le tunnel, le parc de la Rivière, la rue Saint-Pierre, le boulevard du Domaine, les rues Hemlock, Greenwood, des Chênes, Beaulieu, des Bolets, le chemin de la Côte-Saint-Louis jusqu'à l'emprise de la voie ferrée (piste cyclable du P'tit Train du Nord);

- **Tracé 2B:** Suit l'emprise de la voie ferrée entre la Gare de Sainte-Rose et l'extrémité nord du tunnel passant sous l'autoroute 640, puis emprunte la passerelle permettant de franchir la rivière aux Chiens immédiatement après le tunnel, la piste cyclable du côté Nord de l'autoroute 640, sur les territoires de Sainte-Thérèse et Rosemère, le chemin de Bas-de-Ste-Thérèse, le boulevard de la Renaissance, la rue de Gatineau, le chemin de la Côte-Saint-Louis jusqu'à l'emprise de la voie ferrée (piste cyclable du P'tit Train du Nord).

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et appuyé par Monsieur Serge Paquette :

- **DE MANDATER** la MRC de Thérèse-De Blainville pour qu'elle agisse à titre de coordonnateur du projet de la piste cyclable Mont-Laurier/Montréal;
- **D'ACCEPTER** que la MRC de Thérèse-De Blainville octroie des mandats pour la rédaction d'un devis et pour la réalisation d'une étude de faisabilité des trois tracés proposés avec une priorisation du Tracé 1;
- **D'ACCEPTER** de partager les coûts à parts égales avec les trois autres villes concernées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2021-02-085**

**RAPPORT ANNUEL DES ACTIVITÉS DU  
SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES  
EN SÉCURITÉ INCENDIE (SCRSI) DE LA  
MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE DU  
1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2020  
SECTION VILLE DE BLAINVILLE**

**ATTENDU** le protocole d'entente entre la MRC de Thérèse-De Blainville et le ministère de la Sécurité publique relativement à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques prévue à la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q., c. S-3.4);

**ATTENDU** l'attestation de conformité, délivrée par le ministère de la Sécurité publique, le 23 mars 2011, concernant le projet de Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) de la MRC de Thérèse-De Blainville;

**ATTENDU** les dispositions générales convenues entre les parties et détaillées dans l'entente mentionnées à l'article 3;

**ATTENDU QU'**au 31 mars de chaque année, la MRC doit transmettre son rapport annuel des activités, intégrant les données de toutes les villes de la MRC, au ministère de la Sécurité publique (conformément à l'action n° 11 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) et découlant de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*);

**ATTENDU QUE** chaque municipalité constituante de la MRC doit adopter une résolution pour entériner la partie du rapport annuel des activités du SCRSI de 2020 qui la concerne;

**ATTENDU QUE** ladite partie sera qualifiée désormais par : *Rapport annuel des activités du Schéma de couverture de risques en sécurité Incendie (SCRSI) de la MRC de Thérèse-De Blainville du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020 – section Ville de Blainville*;

**ATTENDU QU'**il est demandé à chaque municipalité constituante de la MRC d'acheminer sa résolution à la direction générale de la MRC et au coordonnateur du SCRSI de cette dernière d'ici le 17 mars 2021;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Madame Michèle Murray d'approuver le *Rapport d'activités du Schéma de couverture de risques en sécurité Incendie (SCRSI) de la MRC de Thérèse-De Blainville du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020 – section Ville de Blainville*.

QUE la présente résolution soit transmise à la direction générale de la MRC et au coordonnateur du SCRSI d'ici au 17 mars 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



RÉSOLUTION...  
2021-02-086

**REMERCIEMENTS – ANCIEN PRÉSIDENT  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ODYSCÈNE  
ET FÉLICITATIONS AUX MEMBRES**

---

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Madame Marie-Claude Collin :

- QUE des remerciements soient adressés à l'ancien président du conseil d'administration d'Odyscène, **M. Serge Dion**, pour ces douze années passées au sein de cette organisation. Rassembleur, il a su faire grand honneur au mandat qui lui a été confié et proposer une démarche essentielle pour l'avenir de cet important diffuseur de spectacles;
- QUE des félicitations soient adressées, pour leur élection au conseil d'administration d'Odyscène pour l'année 2021, à **Me Mélissa Poirier**, à titre de présidente; **M. André Morin**, à titre de vice-président; **M. Daniel Trempe**, à titre de trésorier; et **Mme Nicole Ruel**, à titre de secrétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-02-087

**ACCEPTATION D'UNE OFFRE D'ACHAT  
9172-8287 QUÉBEC INC.  
PARTIE DU LOT 6 357 328  
RUE JEAN-GUYON**

---

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Patrick Marineau que la Ville accepte l'offre d'achat de la compagnie **9172-8287 QUÉBEC INC.**, et autorise ainsi la vente d'une partie du lot **6 357 328** du Cadastre du Québec, située sur la **rue Jean-Guyon**, d'une superficie approximative de 4 019,9 mètres carrés, au prix de **540 877,55 \$**, et selon les termes et conditions de l'offre d'achat signée par l'Acheteur en date du 4 février 2021, laquelle offre est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que tout autre document nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-02-088

**ACQUISITION DU LOT 3 483 617  
GESTION NIVESCO INC.**

---

**ATTENDU QUE** le lot 3 483 617 du cadastre du Québec est situé dans une zone de contraintes relatives aux glissements de terrain;

**ATTENDU QUE** des travaux majeurs de stabilisation des sols et d'enrochement doivent être réalisés sur ledit lot dans le cadre de la phase 2 des travaux préventifs de stabilisation;

**ATTENDU QUE** la Ville de Blainville sera maître d'œuvre de ces travaux;

**ATTENDU QU'**il serait préférable, dans les circonstances, que la Ville de Blainville soit propriétaire du lot 3 483 617 du cadastre du Québec;

**ATTENDU** la promesse de vente de Gestion Nivesco inc. à la Ville de Blainville, datée du 21 janvier 2021, laquelle a été acceptée de façon préliminaire par le directeur des Services juridiques et greffier le jour même, sujette à ratification par le conseil.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Liza Poulin et appuyé par Madame Michèle Murray d'autoriser l'acquisition du lot 3 483 617 du Cadastre du Québec appartenant à Gestion Nivesco inc. au prix et selon les termes et conditions prévues à la promesse de vente jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier le prix d'acquisition à même le surplus accumulé;

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente à intervenir ainsi que tout autre document nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2021-02-089**

**AUTORISATION DE SIGNATURE**  
**ACQUISITION DE SERVITUDE PAR HYDRO-QUÉBEC**  
**POUR LE PROJET DE RACCORDEMENT DE**  
**LA STATION DE PRESSURISATION DE TQM**

---

**ATTENDU QUE** TQM va entreprendre la construction d'une station de pressurisation sur le territoire de la Ville de Blainville;

**ATTENDU QU'**Hydro-Québec doit construire une ligne de transport d'énergie électrique afin d'alimenter ledit projet;

**ATTENDU QUE** pour se faire, Hydro-Québec doit faire l'acquisition d'une servitude sur les immeubles appartenant à la Ville de Blainville;

**ATTENDU QU'**Hydro-Québec consent à verser à la Ville de Blainville une compensation égale à MILLE CINQ CENTS DOLLARS (1 500 \$).

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Guy Frigon et appuyé par Madame Liza Poulin d'accorder à Hydro-Québec l'option d'acquérir des droits réels et perpétuels de servitude sur une parcelle du lot 2 272 875 du cadastre du Québec, ayant une superficie approximative de 667,5 m<sup>2</sup>, pour le projet de raccordement de la station de pressurisation de TQM en contrepartie d'une indemnité de MILLE CINQ CENTS DOLLARS (1 500 \$).

QUE le directeur général soit autorisé à signer tous les documents utiles ou nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude à intervenir ainsi que tout document pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2021-02-090**

**AUTORISATION DE SIGNATURE**  
**RÉGULARISATION DE LA SERVITUDE**  
**D'HYDRO-QUÉBEC CAUSÉE PAR LE**  
**DÉPLACEMENT DE LA RUE JEAN-GUYON**

---

**ATTENDU QU'**Hydro-Québec a érigé la dérivation d'une ligne de transport d'énergie électrique (315 kV) dans le cadre du projet de construction du nouveau poste de Blainville;

**ATTENDU QU'**une servitude a été accordée par la Ville sur des immeubles lui appartenant dans le cadre de ce projet en juin 2014 (acte 20 853 069);

**ATTENDU QUE** la Ville de Blainville a procédé depuis à la relocalisation de la rue Jean-Guyon, étant du domaine public, et dont le corridor de la ligne surplombe;

**ATTENDU QUE** pour des fins de sécurité du public et des équipements d'Hydro-Québec, il a été entendu que la Ville autorisera Hydro-Québec à régulariser la situation par l'entremise d'une servitude présentant les mêmes conditions que celle signée en juin 2014;

**ATTENDU QU'**Hydro-Québec consent à verser à la Ville une compensation égale à QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE NEUF CENT SOIXANTE-SEIZE DOLLARS (99 976 \$) pour l'obtention des servitudes de passage requises et que le montant de cette compensation est conforme aux ententes négociées entre les parties.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Patrick Marineau d'accorder à Hydro-Québec l'option d'acquérir des droits réels et perpétuels de servitude sur une parcelle du lot 6 357 328 du cadastre du Québec, ayant une superficie approximative de 1 632,1 m<sup>2</sup>, en contrepartie d'une compensation de QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE NEUF CENT SOIXANTE-SEIZE DOLLARS (99 976 \$).

QUE le directeur général soit autorisé à signer tous les documents utiles ou nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude à intervenir ainsi que tout document pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2021-02-091**

**AUTORISATION DE SIGNATURE  
ACQUISITION D'UNE SERVITUDE D'AQUEDUC  
PARTIES DES LOTS 4 965 686 ET 4 965 693  
BOULEVARD MICHÈLE-BOHEC  
POD 28**

---

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Patrick Marineau d'autoriser l'acquisition, sans considération, d'une servitude d'aqueduc sur les parties des lots **4 965 686** et **4 965 693** du Cadastre du Québec, appartenant à **CENTRES POD 28**, dont l'assiette de servitude est montrée au plan accompagnant une description technique préparé par Géatan Lareau, arpenteur-géomètre, le 6 octobre 2020, minute 19 217, dossier 4044-15 580.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2021-02-092**

**AUTORISATION DE SIGNATURE  
ADDENDA 1  
ENTENTE SUR LA GESTION DU PROGRAMME D'AIDE  
FINANCIÈRE À L'ENTREPRENEURIAT DE LA VILLE DE BLAINVILLE  
AVEC LA MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE**

---

**ATTENDU QUE** la Ville de Blainville et la Société de développement économique Thérèse-de Blainville (CLD) ont signé en 2013 une entente relativement à la gestion du Programme d'aide financière à l'entrepreneuriat mis sur pied par la Ville;

**ATTENDU QUE** suite à la décision du gouvernement du Québec d'abolir les centres locaux de développement économique, les mandats et responsabilités du CLD ont été transférés à la MRC de Thérèse-de Blainville;

**ATTENDU QU'**il est opportun de modifier les dispositions concernant l'admissibilité des entreprises au programme.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Liza Poulin et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand d'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, l'Addenda 1 à l'Entente sur la gestion du Programme d'aide financière à l'entrepreneuriat de la Ville de Blainville, avec la MRC de Thérèse-de Blainville, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2021-02-093**

**AUTORISATION DE SIGNATURE**  
**AVENANT NO. 1**  
**ENTENTE DE FINANCEMENT VISANT**  
**LA RÉALISATION DE TRAVAUX PRÉVENTIFS**  
**DE STABILISATION DE TALUS LE LONG**  
**DU SECTEUR SUD DU RUISSEAU**  
**« SANS NOM » À BLAINVILLE**

---

**ATTENDU QUE** par la résolution **2020-01-040** de son conseil municipal, la Ville de Blainville a confirmé son intention à réaliser les travaux de stabilisation dans le ruisseau « Sans nom » et à défrayer sa portion des coûts relatifs à la réalisation desdits travaux dans le cadre d'une entente de financement à intervenir avec le ministère de la Sécurité publique;

**ATTENDU QU'**en mars 2020, la ministre de la Sécurité publique et la Ville de Blainville ont conclu une entente de financement pour la réalisation des travaux préventifs de stabilisation de talus le long du secteur sud du ruisseau « Sans nom »;

**ATTENDU QUE** les parties se sont entendues pour modifier l'entente relativement aux montants attribués au deuxième et au troisième livrables.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Madame Liza Poulin d'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le directeur général, ou en son absence un directeur général adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, l'Avenant no. 1 à l'Entente de financement visant la réalisation de travaux préventifs de stabilisation de talus le long du secteur sud du ruisseau « Sans nom » à Blainville avec la ministre de la Sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2021-02-094**

**AUTORISATION DE SIGNATURE**  
**MAINLEVÉE PURE ET SIMPLE**  
**SUR LE LOT 6 263 856**  
**RUE LEGAULT**  
**MOISSON LAURENTIDES**

---

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour d'accorder à **MOISSON LAURENTIDES**, une mainlevée pure et simple et de consentir à la radiation de tous les droits hypothécaires et résolutoires créés en faveur de la Ville aux termes de l'acte de vente publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne sous le numéro **24 445 895**.

**QUE** le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2021-02-095**

**AUTORISATION DE SIGNATURE**  
**MAINLEVÉE PURE ET SIMPLE**  
**SUR LE LOT 6 394 664**  
**41, RUE GASTON-DUMOULIN**  
**GESTION MASODOM INC.**

---

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand d'accorder à **GESTION MASODOM INC.**, une mainlevée pure et simple et de consentir à la radiation de tous les droits hypothécaires, droit de résolution et droit de premier refus créés en faveur de la Ville aux termes de l'acte de vente publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne sous le numéro **12 094 156**, mais seulement quant au lot 6 394 664 du cadastre du Québec.

**QUE** le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-02-096

DÉPÔT – CERTIFICATS  
PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT  
RÈGLEMENTS 1629 ET 1630

---

Il est proposé par Monsieur Guy Frigon et appuyé par Madame Liza Poulin de prendre acte du dépôt des certificats du greffier concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue sur les règlements suivants :

***Règlement 1629 décrétant l'acquisition de véhicules et d'équipements, et un emprunt de 880 000 \$ à cette fin;***

***Règlement 1630 décrétant l'acquisition d'équipements pour les infrastructures 9-1-1, et un emprunt de 370 000 \$ à cette fin.***

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-02-097

AUTORISATION DE SIGNATURE  
ENTENTE RELATIVE À LA RESTRUCTURATION  
DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS  
POLICIERS SYNDIQUÉS

---

**ATTENDU QU'**en vertu de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (RLRQ, c. S-2.1.1), ci-après « Loi RRSM », la Ville doit s'entendre avec ses employés ou les associations accréditées les représentants afin de modifier les dispositions des régimes de retraite en fonction de divers paramètres prévus par cette Loi;

**ATTENDU QUE** la Ville et l'Association des Policiers et Policières de Blainville ont préalablement convenu d'une entente de restructuration aux fins d'application de la Loi RRSM au mois d'août 2016 (entente initiale);

**ATTENDU QUE** l'entente initiale prévoit la restructuration du volet antérieur du Régime de retraite à prestations déterminées établi par la Ville (Régime, enr RQ 25897) ainsi que la mise en place d'un Régime de retraite par financement salarial (RRFS) par l'Association au bénéfice de ses membres pour le service à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014;

**ATTENDU QUE** Retraite Québec a refusé l'enregistrement du RRFS ce qui a abouti à divers recours juridiques opposant les parties et Retraite Québec à cet égard;

**ATTENDU QUE** le 7 octobre 2020, le ministre des Finances, M. Éric Girard, a déposé le Projet de loi 68 (PL 68), *Loi visant principalement à permettre l'établissement de régimes de retraite à prestations cibles* et que cette loi a été adoptée et sanctionnée le 11 décembre 2020;

**ATTENDU QUE** cette loi vient préciser que la mise en place d'un RRFS dans le secteur municipal est possible, mais seulement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016;

**ATTENDU QUE** les parties désirent modifier leur entente initiale de façon à pouvoir finaliser la mise en place du RRFS à cette date;

**ATTENDU QUE** les éléments non modifiés par la présente entente demeurent ceux convenus en vertu de l'entente initiale;

**ATTENDU QUE** la Loi RRSM exige qu'une entente écrite survienne entre la Ville et les associations accréditées représentant les employés, afin de modifier les dispositions du Régime en fonction de divers paramètres prévus par cette loi;

**ATTENDU QUE** le Régime a fait l'objet d'une évaluation actuarielle complète en date du 31 décembre 2013 (rapport du 30 septembre 2015), conformément à l'article 4 de la Loi RRSM;

**ATTENDU QUE** cette évaluation a été révisée afin de refléter l'application de la Loi RRSM pour le groupe des cadres, pour le volet antérieur des policiers syndiqués et pour prévoir la cessation de participation active des policiers syndiqués à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014;

**ATTENDU QUE** la présente entente vise le groupe des participants actifs représenté par l'Association des Policiers et Policières de Blainville au sens de l'article 4 de la Loi RRSM.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Madame Liza Poulin d'entériner l'entente relative à la restructuration du régime de retraite applicable aux policiers intervenue dans le cadre de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (RLRQ, c. S-2.1.1);

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le directeur général, ou en son absence un directeur général adjoint, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente et tout autre document nécessaire pour donner effet à la présente résolution;

QUE la Directrice du Service des ressources humaines et la Directrice du Service des finances et trésorière soient autorisées à prendre les actions appropriées afin de mettre en application ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2021-02-098**

**AUTORISATION DE SIGNATURE**  
**ENTENTE RELATIVE À LA RESTRUCTURATION**  
**DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS**  
**COLS BLANCS ET COLS BLEUS**

---

**ATTENDU QU'**en vertu de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (RLRQ, c. S-2.1.1), ci-après « Loi RRSM », la Ville doit s'entendre avec ses employés ou les associations accréditées les représentants afin de modifier les dispositions des régimes de retraite en fonction de divers paramètres prévus par cette Loi;

**ATTENDU QUE** la Ville et les sections locales 2229 et 2301 du SCFP ont préalablement convenu d'une entente de restructuration aux fins d'application de la Loi RRSM au mois d'août 2016 (entente initiale);

**ATTENDU QUE** l'entente initiale prévoit la restructuration du volet antérieur du Régime de retraite à prestations déterminées établi par la Ville (Régime, enr RQ 31108) ainsi que la mise en place d'un Régime de retraite par financement salarial (RRFS) par les Syndicats au bénéfice de ses membres pour le service à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014;

**ATTENDU QUE** Retraite Québec a refusé l'enregistrement du RRFS ce qui a abouti à divers recours juridiques opposant les parties et Retraite Québec à cet égard;

**ATTENDU QUE** le 7 octobre 2020, le ministre des Finances, M. Éric Girard, a déposé le Projet de loi 68 (PL 68), *Loi visant principalement à permettre l'établissement de régimes de retraite à prestations cibles* et que cette loi a été adoptée et sanctionnée le 11 décembre 2020;

**ATTENDU QUE** cette loi vient préciser que la mise en place d'un RRFS dans le secteur municipal est possible, mais seulement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016;

**ATTENDU QUE** les parties désirent modifier leur entente initiale de façon à pouvoir finaliser la mise en place du RRFS à cette date;

**ATTENDU QUE** les éléments non modifiés par la présente entente demeurent ceux convenus en vertu de l'entente initiale;

**ATTENDU QUE** la Loi RRSM exige qu'une entente écrite survienne entre la Ville et les associations accréditées représentant les employés, afin de modifier les dispositions du Régime en fonction de divers paramètres prévus par cette loi;

**ATTENDU QUE** le Régime a fait l'objet d'une évaluation actuarielle complète en date du 31 décembre 2013 (rapport du 30 septembre 2015), conformément à l'article 4 de la Loi RRSM;

**ATTENDU QUE** cette évaluation sera révisée afin de refléter l'application de la Loi RRSM pour y ajouter les éléments relatifs à la création d'un nouveau volet dans le régime à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014;

**ATTENDU QUE** la présente entente vise le groupe des participants actifs représenté par les Syndicats du SCFP, sections locales 2229 et 2301 au sens de l'article 4 de la Loi RRSM.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Madame Liza Poulin d'entériner l'entente relative à la restructuration du régime de retraite applicable aux cols bleus et cols blancs

intervenue dans le cadre de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (RLRQ, c. S-2.1.1);

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le directeur général, ou en son absence un directeur général adjoint, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente et tout autre document nécessaire pour donner effet à la présente résolution;

QUE la Directrice du Service des ressources humaines et la Directrice du Service des finances et trésorière soient autorisées à prendre les actions appropriées afin de mettre en application ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2021-02-099**

**DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES  
DÉLÉGATION DE POUVOIRS**

---

Il est proposé par Madame Liza Poulin et appuyé par Monsieur Guy Frigon de prendre acte du dépôt par la directrice du Service des finances et trésorière de la liste de toutes les dépenses autorisées par un employé de la Ville au cours du mois de **janvier 2021** en vertu de la délégation de pouvoirs contenue au *Règlement 1378* décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2021-02-100**

**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2021-01-033  
ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS – ANNÉE 2021  
FINANCEMENT AU FONDS DE ROULEMENT**

---

**ATTENDU QUE** par la résolution **2021-01-033** adoptée à la séance du 19 janvier 2021, le conseil a approuvé des projets en immobilisations pour l'année 2021 pour un montant total de 803 543 \$, conformément à la liste jointe;

**ATTENDU QUE** les projets approuvés au budget 2021 totalisent plutôt la somme de 514 654 \$.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Guy Frigon et appuyé par Madame Liza Poulin de modifier la résolution **2021-01-033** en remplaçant le montant de « 803 543 \$ » par « 514 654 \$ », et en substituant l'annexe par celle jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2021-02-101**

**ACCEPTATION DE PROPOSITION  
ACQUISITION D'ORDINATEURS ROBUSTES ET  
D'IMPRIMANTES VÉHICULAIRES POUR LES  
VÉHICULES DU SERVICE DE POLICE**

---

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Madame Marie-Claude Collin d'accepter la proposition de la compagnie **HYPERTEC SYSTÈMES INC.** pour l'acquisition de trois (3) ordinateurs robustes et de trois (3) imprimantes véhiculaires pour les véhicules du Service de police, au montant total de **17 504,94 \$ taxes incluses** et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à emprunter cette somme à même le fonds de roulement pour une période de *60 mois*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-02-102

**ACCEPTATION DE PROPOSITION  
ACQUISITION, INSTALLATION ET CONFIGURATION  
D'ÉQUIPEMENTS POUR LES VÉHICULES  
DU SERVICE DE POLICE**

---

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Madame Marie-Claude Collin d'accepter la proposition de la compagnie **LES SYSTÈMES CYBERKAR INC.** pour l'acquisition, l'installation et la configuration d'équipements pour les véhicules du Service de police, au montant total de **104 751,48 \$ taxes incluses** et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à emprunter cette somme à même le fonds de roulement pour une période de *60 mois*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-02-103

**AUTORISATION DE SIGNATURE  
ENTENTE INTERMUNICIPALE  
RELATIVE À LA FOURNITURE  
MUTUELLE DE SERVICES EN  
MATIÈRE DE PROTECTION INCENDIE  
AVEC LA VILLE DE TERREBONNE**

---

**ATTENDU** les dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19) autorisant les municipalités à conclure une entente avec toute autre municipalité, quelle que soit la loi qui la régit, relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence;

**ATTENDU** les dispositions de l'article 33 de la *Loi sur la sécurité incendie* (R.L.R.Q., c. S-3.4).

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Madame Michèle Murray d'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'**ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA FOURNITURE MUTUELLE DE SERVICES EN MATIÈRE DE PROTECTION INCENDIE** avec la *Ville de Terrebonne*, laquelle entente est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-02-104

**ENCADREMENT DES CHIENS  
RÈGLEMENT 1620 SUR LES ANIMAUX**

---

**ATTENDU QUE** le 2 décembre 2020 est survenu à Blainville un événement impliquant une attaque de chien envers deux chiens;

**ATTENDU QUE** le *Règlement 1620 sur les animaux*, lequel est entré en vigueur le 25 août 2020, prévoit que le conseil municipal, selon les circonstances d'un événement, peut déclarer un chien impliqué dans un événement, *chien non dangereux*, *chien à risque*, *chien potentiellement dangereux* ou *chien dangereux*;

**ATTENDU** le rapport de la SPCA et les recommandations du directeur du Service de police à l'effet qu'il serait justifié dans les circonstances et au regard de l'ensemble des éléments de cet événement, de déclarer le chien, *chien potentiellement dangereux*.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Madame Michèle Murray de déclarer *chien potentiellement dangereux*, conformément à l'article 120 du *Règlement 1620 sur les animaux*, le chien impliqué dans l'événement BLV201202002 et portant le nom « Kayna », de race Pitbull croisé Husky et dont le gardien est Monsieur Marc Edson Blain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**RÉSOLUTION...**  
**2021-02-105**

**VENTE DE VESTES PARE-BALLES**

---

**ATTENDU** l'offre reçue de **TRIMAX SÉCURITÉ INC.** en date du 4 février 2021 pour l'acquisition de dix (10) vestes pare-balles usagées du Service de police.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Madame Michèle Murray d'autoriser la vente de dix (10) vestes pare-balles usagées, sans garantie, au montant de **50 \$ chacune, pour un total de 500 \$ plus les taxes applicables**, à l'agence autorisée **TRIMAX SÉCURITÉ INC.**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à déposer le produit de cette vente au poste budgétaire 01.233.39.000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2021-02-106**

**AUTORISATION DE SIGNATURE  
PROTOCOLE D'ENTENTE  
AVEC ODYSCÈNE  
ANNÉES 2021-2024**

---

**ATTENDU QU'ODYSCÈNE** est, depuis 34 ans, le diffuseur régional de spectacles professionnels de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville, qui a pour mission de faire vibrer les arts de la scène dans la MRC;

**ATTENDU QUE** les Villes de la MRC de Thérèse-De Blainville ont accepté de renouveler l'entente de la subvention pour une période de quatre (4) ans, soit pour les années 2021, 2022, 2023 et 2024;

**ATTENDU QUE** la Ville de Blainville s'engage à verser une subvention de 70 102 \$ pour 2021 et que ce montant sera majoré de 1,5 % par année jusqu'à la fin de l'entente.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et appuyé par Madame Michèle Murray d'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, le **PROTOCOLE D'ENTENTE** avec **ODYSCÈNE** pour la période couvrant les années 2021, 2022, 2023 et 2024, laquelle entente est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier la dépense à même le poste budgétaire 02.715.00.971.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2021-02-107**

**MODIFICATION À LA SIGNALISATION ROUTIÈRE  
RUE DES GRIVES**

---

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Madame Marie-Claude Collin d'approuver la modification suivante à la signalisation routière et d'autoriser le **Service des Travaux publics** à procéder à la mise en place, s'il y a lieu, de la signalisation appropriée, savoir :

**« STATIONNEMENT INTERDIT »**

**Rue des Grives** (Croquis 2021-01)

- De 14 h à 15 h du côté sud de la rue, entre la rue Richard et l'adresse civique 36.

QUE ce croquis soit joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-02-108

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT  
DOSSIER SA2018-118 P  
TRAVAUX DE RINÇAGE UNIDIRECTIONNEL  
DU RÉSEAU D'AQUEDUC  
ANNÉE 2021

---

**ATTENDU QUE** par sa résolution **2019-03-148** adoptée le 19 mars 2019, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **SIMO MANAGEMENT INC.** pour les travaux de rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc pour l'année 2019;

**ATTENDU QUE** le contrat prévoit trois (3) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2021, il s'agit de la « *deuxième* » année de renouvellement;

**ATTENDU QUE** le *Service des Travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Madame Marie-Claude Collin de renouveler le contrat de la compagnie **SIMO MANAGEMENT INC.** pour les travaux de rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc pour l'année 2021, au montant de **51 984,80 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.413.00.414.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-02-109

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT  
DOSSIER SA2019-121  
INSPECTION, MANIPULATION ET RÉPARATION  
DES VANNES D'AQUEDUC  
ANNÉE 2021

---

**ATTENDU QUE** par sa résolution **2020-03-155** adoptée le 17 mars 2020, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **9191-8375 QUÉBEC INC. (AQUA DUC)** pour l'inspection, la manipulation et la réparation des vannes d'aqueduc pour l'année 2020;

**ATTENDU QUE** le contrat prévoit deux (2) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2021, il s'agit de la « *première* » année de renouvellement;

**ATTENDU QUE** le *Service des Travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Madame Marie-Claude Collin de renouveler le contrat de la compagnie **9191-8375 QUÉBEC INC. (AQUA DUC)** pour l'inspection, la manipulation et la réparation des vannes d'aqueduc pour l'année 2021, soit du 1<sup>er</sup> mai au 31 août 2021, au montant de **20 221,23 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.413.00.414.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-02-110

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT  
DOSSIER SA2019-126 P  
INSPECTION DES BORNES D'INCENDIE  
ANNÉE 2021

---

**ATTENDU QUE** par sa résolution **2020-02-087** adoptée le 18 février 2020, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **SIMO MANAGEMENT INC.** pour l'inspection des bornes d'incendie pour l'année 2020;

**ATTENDU QUE** le contrat prévoit trois (3) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2021, il s'agit de la « *première* » année de renouvellement;

**ATTENDU QUE** le *Service des Travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Madame Michèle Murray de renouveler le contrat de la compagnie **SIMO MANAGEMENT INC.** pour l'inspection des bornes d'incendie pour l'année 2021, au montant de **42 956,96 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.413.00.414.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2021-02-111**

**RENOUVELLEMENT DE CONTRAT  
DOSSIER SA2019-119  
NETTOYAGE DES STATIONS DE POMPAGE  
ANNÉE 2021**

---

**ATTENDU QUE** par sa résolution **2019-12-705** adoptée le 10 décembre 2019, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTÉE** pour le nettoyage des stations de pompage pour l'année 2020;

**ATTENDU QUE** le contrat prévoit une (1) option de renouvellement d'une année, pouvant être exercées au choix de la Ville;

**ATTENDU QUE** le *Service des Travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Madame Marie-Claude Collin de renouveler le contrat de la compagnie **BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTÉE** pour le nettoyage des stations de pompage pour l'année 2021, au montant de **48 921,86 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.415.00.527.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR**

**PAROLE AU CONSEIL**

**RÉSOLUTION...  
2021-02-112**

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

Il est proposé par Monsieur Guy Frigon et appuyé par Madame Nicole Ruel que la séance soit levée à 19 h 33.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*(S) Richard Perreault*

---

**MAIRE**

*(S) Patrick St-Amour*

---

**GREFFIER**